

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE BERRES SUR UTISTERANS SAN SAL D'OISE

MAIRIE DE BERNES-SUR-OISE

95340 VAL-D'OISE

e-mail:mairie@8679e895.fr Fax: 01 30 34 27 68

e-mail: mairie@bernes95.fr

2025-06

Toute correspond ince ARRETE MUNICIPAL est à adresser à Mr **NUMEROTATION:** 9 bis rue de l'église

Le Maire.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1re classe,

VU l'arrêté 2022-96 autorisant la division de la parcelle B754 au 11 rue de l'église ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire :

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la division de la parcelle B754 pour la création d'un lot à bâtir, le lot A ne dispose pas de numérotation;

ARRETE

ARTICLE 1:

Il est prescrit la numérotation suivante :

Le lot A de la division de la parcelle B754 portera le numéro 9 bis rue de l'église.

ARTICLE 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Maire de Bernes sur Oise Monsieur le Chef de la Police Municipale Monsieur le commandant de la Gendarmerie de Persan Les services techniques de la Mairie de Bernes sur Oise. Les Pompiers de Beaumont sur Oise Madame la Trésorière de L'Isle-Adam

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE BERNES SUR OISE – 95340 VAL D'OISE

Monsieur le Directeur de La Poste de Persan SIAPBE Suez Le service du Cadastre ERDF-GRDF

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.



Le 22 janvier 2025

Le Maire, Olivier ANTY

